UNIVERSITÉ DE GENÈVE

INSTITUT EUROPÉEN

Année académique 2011 – 2012

Programme mis à jour

Séance d'information du 20 septembre 2011

Liste des cours

TRONC COMMUN (1er semestre)

Qu'appelle-t-on « culture européenne » ?
Des sociétés européennes à l'Union sur le long vingtième siècle
L'intégration européenne dans une perspective politologique
Théorie de l'intégration économique européenne
Introduction au droit européen
Colloque méthodologique et interdisciplinaire (sur 2 semestres)

CULTURE ET SOCIETES (CS)

Atelier Denis de Rougemont
Cinéma, imaginaire et identité européenne
La politique étrangère de l'URSS
La politique étrangère russe : 1815-1917
Les politiques scientifiques, éducatives et culturelles de l'UE
Les sociétés civiles : enjeu ou acteur européen ?
L'Europe des nations (1870-1970)
L'Europe et les Organisations internationales (fin XIXè-XXè siècle)
L'imaginaire de l'Europe
L'Islam et l'Occident : la question de l'orientalisme
Migrations et relations interculturelles en Europe
Ville et culture en Europe

ECONOMIE, POLITIQUE ET SOCIETES (EPS)

Aspects sociologiques de la construction européenne
Dimensions extérieures de l'Union européenne
Economic integration worldwide : a comparative approach
Européanisation et politique économique comparée II (non donné en 2011-2012)
Géopolitique de l'Europe
Intégration monétaire et financière de l'UE
La politique étrangère de l'UE et la gestion des crises : convergences et contradictions
La politique méditerranéenne de l'Europe : ambitions et limites
Légitimité et démocratie participative en Europe
Les démocraties européennes face aux nouveaux enjeux de sécurité : le cas du terrorisme
Les politiques internes de l'Union européenne : élaboration, contenu et mise en œuvre
L'Europe dans les médias : lectures critiques
Mondialisation des médias dans le contexte européen
Peace and conflicts resolution : a European perspective
Politiques économiques de l'Union européenne
Relations économiques entre l'UE et les pays en développement
Théories politologiques de l'intégration européenne

INSTITUTIONS, DROIT ET SOCIETES (IDS)

Concurrence réglementaire et harmonisation : défis et perspectives
Droit de l'espace européen, sécurité et justice
Droit du marché intérieur de l'Union européenne
Droit européen des droits de l'homme
Enjeux fédéralistes et démocratiques de l'intégration européenne
Le droit et les politiques du Conseil de l'Europe (non donné en 2011-2012)
Les relations entre l'Union européenne et les organisations internationales
Questions conceptuelles et normatives de l'intégration européenne
Villes et régions dans l'intégration européenne

Corps enseignant
Domaines d'enseignement et de recherche

H. Abidi – Evolution politique au Proche-Orient et au Maghreb, partenariat euro-méditerranéen.

M. Aligisakis - Sociologie de la construction européenne, politique comparée et théorie du conflit et de la médiation.

K. Amacher – Histoire et civilisation russes au 19ème siècle et au 20ème siècle, mouvements politiques et mouvement révolutionnaire, idée d'Europe en Russie.

F. Bernard – Droits de l'homme, juridiction constitutionnelle, état de droit et lutte contre le terrorisme, droit administratif.

C. Carrère – Economie du développement, commerce international et intégration régionale.

J. Chalaby - Médias et communication internationale.

F. Cheneval – Problèmes normatifs de l'intégration européenne, Global Justice et philosophie politique.

O. Costa – Institutions de l'UE, décisions de l'UE, politiques européennes, représentation parlementaire comparée en Europe.

P. Dethurens - Culture et littérature européennes modernes.

F. Esposito - Gouvernance européenne, démocratie directe, fédéralisme, lutte antiterroriste.

C. Genequand - Histoire de la littérature et de la philosophie arabes.

C. Haessig – Politique scientifique et coopération culturelle européennes.

M. Jovanović - International economic integration, Enlargement of the European Union, Evolutionary economic geography.

C. Kaddous - Droit institutionnel et matériel de l'UE, libre circulation des personnes, relations extérieures de l'UE, relations entre droit communautaire et droit de l'OMC, accords bilatéraux Suisse-UE.

J. Koechlin - Politique étrangère de l'UE et communication politique et économique.

S. Kott - Histoire sociale et culturelle des pratiques philanthropiques et de l'Etat social en France et en Allemagne et celle des pays d'Europe orientale.

H. Labayle - Politiques migratoires, entraide répressive européenne et internationale, lutte contre le terrorisme.

N. Levrat - Droit institutionnel européen, fédéralisme et légitimation des pouvoirs.

B. Lévy - Géographie humaniste et culturelle, histoire et épistémologie de la géographie et géographie du tourisme.

E. Remacle – Politique extérieure de l'Union européenne, paix et sécurité en Europe.

M. Roissard de Bellet - Sociétés civiles européennes ; rapports entre les Etats européens pendant la Guerre froide.

F. Saint-Ouen – Fédéralisme ; réseaux locaux et régionaux.

R. Schwok - Dimension extérieure de l'UE, théories de l'intégration, relations Union européenne – Suisse.

P. Sciarini – Politique européenne de la Suisse, européanisation, processus de décision, démocratie directe et formation de l'opinion.

G. Sevilla – Théorie filmique, sémiologie du récit, cinéma espagnol classique et contemporain.

C. Stephanou – Régulation économique, gouvernance européenne, politiques européennes.

F. Tétart – Géopolitique de l'Union européenne et du monde contemporain.

E. Wyler – Responsabilité des Etats, reconnaissance d'Etat, philosophie du droit international, procédure internationale, droit diplomatique, droits de l'homme.

Veuillez vous reporter au site de l'Institut pour les biographies et bibliographies des enseignants :

http://www.unige.ch/ieug

Programme des cours
pour l'année académique 2011-2012

La liste ci-dessous est indicative. Les mentions **A** et **P** correspondent aux semestres d'Automne (septembre-décembre) et de Printemps (février-mai). Les cours qui s'adressent à plus d'une orientation sont indiqués avec les orientations concernées (**CS, EPS & IDS)**. Veuillez vous reporter au site de l'Institut pour les mises à jour du programme :

http://www.unige.ch/ieug

TRONC COMMUN - Introduction à l'Europe et à l'interdisciplinarité – 36 crédits (Semestre d'automne)

• Qu'appelle-t-on « culture européenne » ?
Ce cours se veut un ensemble d'interrogations sur l'actualité de cette formule, à partir des grands mythes et des notions-clés de l'Europe dans la littérature, l'art et la pensée de notre époque. Tout le monde parle aujourd'hui de la "culture européenne" comme s'il s'agissait d'une évidence; mais qu'en sait-on au juste? Les écrivains, les historiens, les philosophes n'ont cessé de se demander ce qu'il en était. Nous tâcherons de mettre en lumière les principales définitions du concept à partir d'exemples précis (textes, tableaux, événements, etc.) pour parvenir à une clarification et à un approfondissement des enjeux de notre culture. Qui parle de culture en Europe? Comment le fait-on? Quels discours sur la culture sont-ils tenus et quelles sont leurs significations? Que cela veut-il dire quand on dit que Mozart, ou Picasso, ou Shakespeare sont européens? Don Juan l'est-il, mais dans quel sens? Qu'est-ce qu'un livre européen? Il est temps de faire un bilan pour éviter les stéréotypes et de penser l'Europe au lieu de croire qu'on la connaît.
P. Dethurens

• Des sociétés européennes à l'Union sur le long vingtième siècle
Ce cours ne propose pas une histoire courte et chronologique de la « construction» européenne. Il s'agit de l'inscrire dans la durée historique. Nous montrerons que l'Union européenne résulte d'un lent rapprochement des sociétés européennes depuis la fin du XIXe siècle mais également de projets politiques dont les fondements ont été posés durant la période de l'entre-deux-guerres au sein de divers milieux.
S.Kott

• L'intégration européenne dans une perspective politologique
Ce cours du tronc commun aborde l'intégration européenne dans une perspective politologique. Il est divisé en trois parties. La première présente analyse les institutions de l'Union en relation avec les réformes du Traité de Lisbonne. La deuxième introduit les principales politiques de l'UE : Marché intérieur, Euro, PESC/PESD. La troisième tente de montrer la pertinence et les limites des théories politologiques comme le fédéralisme, le réalisme, le néo-fonctionnalisme, l'intergouvernementalisme et le constructivisme.
R. Schwok

• Théorie de l'intégration économique européenne
Ce cours présente les théories économiques sous-jacentes aux 3 grandes composantes de l'intégration européenne : (i) la libre circulation des biens avec la théorie des unions douanières développée dans le cadre d'analyse néo-classique des échanges internationaux ainsi que dans le cadre des « nouvelles » théories du commerce (concurrence imparfaite) ; (ii) la libre circulation des facteurs de production (travail, capital) ; (iii) l'intégration monétaire européenne et conditions économiques nécessaires à son fonctionnement. Aucun pré-requis en science économique n'est demandé, les outils d'analyse économique conventionnels seront développés tout au long du cours.
C. Carrère

• Introduction au droit européen
Conçu pour mettre en lumière les dimensions interdisciplinaires des enjeux soulevés par la construction d'un «ordre juridique européen», ce cours constitue une introduction au droit européen pour les étudiants n'ayant pas de formation juridique préalable. Le cours examinera et mettra en lumière les différences entre un droit international européen (Conseil de l'Europe), un droit commun européen et le droit communautaire. Sur la base des textes conventionnels et de la jurisprudence, les principes fondamentaux du droit européen (principalement communautaire) seront mis en évidence. Une attention particulière sera portée aux règles juridiques relatives au

fonctionnement des institutions européennes, ainsi qu'aux relations du droit communautaire avec les droits nationaux et le droit international.
N. Levrat

• Colloque méthodologique et interdisciplinaire
Le colloque a pour but de familiariser les étudiants aux différentes approches méthodologiques et à la diversité des sources qui contribuent à l'étude de l'intégration européenne. Les questionnements épistémologiques et les expériences de recherche des enseignants de l'IEUG compléteront les axes de ce carrefour interdisciplinaire qui se déroule sur deux semestres. Des dimensions particulières de la construction européenne seront également approfondies sous l'angle des différentes disciplines du savoir. Par ailleurs, des lectures et des travaux pratiques permettront aux étudiants une participation active à cet enseignement.
Maximos Aligisakis et Marc Roissard de Bellet

CULTURE ET SOCIETES (CS)

• Atelier Denis de Rougemont (P)
Fondateur de l'Institut, Denis de Rougemont (1906-1985) a abordé de nombreuses problématiques utiles à la compréhension de la construction européenne. Mais cet enseignement n'est pas « livresque ». S'il fournit les bases de la pensée de Denis de Rougemont, il vise à l'appliquer à des questions très contemporaines telles que la place de la Culture dans l'édification de l'Europe et dans la définition de ses limites, l'importance du Dialogue des Cultures en Europe et avec le reste du Monde, le rôle des réseaux locaux et régionaux dans le tissage de l'Europe d'aujourd'hui, le lien avec le développement durable, sans oublier la place de la Suisse dans cet ensemble. **(ouvert aux EPS & IDS)**
F. Saint-Ouen

• Cinéma, imaginaire culturel et construction d'une identité européenne (P)
Ce séminaire constitue une introduction au cinéma européen, aussi classique que contemporain, en tant qu'élément constructeur de l'identité et l'imaginaire de ce qu'on appelle aujourd'hui l'Europe. Les exemples filmiques choisis montreront comment l'hétérogénéité culturelle du Vieux Continent s'articule, non par le biais d'un regard qui chercherait à se substituer au monde comme dans le cinéma américain, mais plutôt par le biais d'un regard qui réfléchirait sur ce monde et qui le poserait en tant que problème de représentation. Il s'agira, donc, d'aborder l'idée de l'Europe à travers le cinéma de Méliès, Lang, Pasolini ou Kaurismäki.
G. Sevilla

• La politique étrangère de l'URSS (P)
Ce séminaire, qui retracera les grandes étapes de la politique étrangère de l'URSS, se concentrera tout particulièrement sur les relations de l'URSS avec l'Europe, depuis la formation de l'Etat soviétique à sa disparition en 1991.
K. Amacher

• La politique étrangère russe : 1815-1917 (A)
Ce séminaire présentera les grandes lignes de la politique extérieure de la Russie tsariste. Il situera la Russie dans le contexte politique international et se concentrera tout particulièrement sur la politique russe en Europe (question d'Orient et Balkans, révolutions européennes, unifications italienne et allemande, crises et alliances, replis et ententes, première guerre mondiale, etc.).
K. Amacher

• Les politiques scientifiques, éducatives et culturelles européennes (P)
Longtemps ignorées par l'Europe, la science, l'éducation et la culture figurent désormais parmi les priorités politiques européennes. Avec les objectifs de Lisbonne, l'UE définit un Espace européen de la recherche et de l'innovation pour rivaliser avec les Etats-Unis et une Asie émergente. Le système de Bologne dessine les contours d'un Espace européen de l'éducation. Enfin, dans un système globalisé, la culture et le secteur «créatif», rassemblant les acteurs des professions créatrices, jouent un rôle clé que l'Europe n'ignore plus.
Le séminaire conduira les étudiants à analyser les enjeux et à examiner l'action des institutions européennes, mais aussi des acteurs de la société civile, dans ces domaines dont l'importance et le poids économique et politique ne cessent de croître. **(ouvert aux EPS)**
C. Haessig

• Les sociétés civiles : enjeu ou acteur européen ? (P)
A l'heure où la Commission européenne facilite l'accès de ses services aux organisations de la société civile, il est important de s'interroger sur cette dernière, protéiforme au fil du temps, omniprésente ces dernières années et pourtant paradoxalement floue. S'agit-il de la société civile organisée échangeant des bonnes pratiques avec les institutions européennes, ou alors de mouvements contestant celles-ci de manière spontanée ou agendée ? On examinera l'implication des acteurs locaux et régionaux, actifs sur bien des terrains, mais aussi l'influence des réseaux citoyens transnationaux opérant comme des lobbies. Rôles consultatifs, relais d'opinion ou revendications d'un statut participatif pour la société civile, ou plutôt les sociétés civiles, autant de débats historiques et politiques que ce séminaire se propose de traiter. **(ouvert aux EPS)**
M. Roissard de Bellet

• L'Europe des nations (1870-1970) (P)
Dans les années 1970, certains historiens et politologues clôturaient l'âge des nations au milieu du XXe siècle et prévoyaient un passage graduel à l'échelle supranationale. En réalité la fin du XXe siècle livre plutôt l'image d'une sorte de « retour » des nationalismes, en particulier - mais pas seulement- à l'Est de l'Europe. Pour comprendre ce phénomène, il importe de revenir sur les théories de la nation telles qu'elles ont été formulées au XIXe siècle mais aussi de décrire précisément comment les nations se sont construites politiquement et culturellement au cours de ce même siècle. Etudier les formes extrêmes (jusqu'aux épurations ethniques) qu'a adoptées le nationalisme à partir des années 1880 nous permettra de réfléchir aux conséquences d'une certaine forme de clôture nationale.
S. Kott

• L'Europe et les Organisations internationales (fin XIXe – XXe siècle) (P)
Les organisations internationales sont une création des Européens et jusque dans les années 1930 ceux-ci y jouent un rôle décisif. Ce n'est qu'à l'issue de la Seconde Guerre mondiale qu'elles se transforment progressivement en véritables organisations mondiales. Elles deviennent alors des lieux au sein desquels la domination européenne est interrogée, voire contestée, à partir du continent américain d'abord, puis, de manière croissante, par des acteurs asiatiques et africains. A travers les organisations internationales le séminaire interrogera donc l'évolution du rôle et de la place de l'Europe dans le monde de la seconde moitié du XIXè siècle aux années 1970.
S. Kott

• L'imaginaire de l'Europe (P)
Y a-t-il un imaginaire de l'Europe ? Et si oui, à quels signes le reconnaître, de quelle façon l'étudier et comment l'interpréter ? Ce séminaire, ouvert à des étudiants de toute formation, se propose d'approfondir cette question à partir des grandes œuvres d'écrivains, de peintres et de penseurs de l'Europe.
P. Dethurens

• L'Islam et l'Occident : la question de l'orientalisme (A)
Dès sa naissance, l'islam a été perçu et défini par les autorités chrétiennes comme l'hérétique, voire le diable. Les représentations médiévales de ce voisin occupant de manière illégitime les rives sud et est de la Méditerranée seront toutes marquées par ce contentieux originel, alimenté par la conception du Barbare léguée par les auteurs de l'antiquité. A partir des Croisades et surtout de la Renaissance, les conditions politiques radicalement différentes font que la tendance s'inverse et que ce sont les Européens qui sont dénoncés par l'islam comme agresseurs, alors que les intellectuels occidentaux manipulent l'image de l'oriental pour servir leurs fins propres : ils en présentent fréquemment une vision idéalisée, contrairement à la thèse répandue par les théoriciens de l'«Orientalisme». Le cours examinera aussi l'opposition stéréotypée que l'on postule communément entre les deux cultures dans les rapports qu'elles établissent entre le politique et le religieux supposés indissociables en Islam.
C. Genequand

• Migrations et relations interculturelles en Europe (A)
Cet enseignement se donne comme objectif de comprendre, d'analyser et d'interpréter deux phénomènes fondamentaux : les mouvements des populations (intra- et extra-européens) et la gestion des interactions entre les différentes communautés nationales, ethniques, religieuses ou culturelles. Outre les éléments factuels, indispensables pour situer la thématique de l'immigration en Europe, il s'agira d'examiner en profondeur les divers modèles théoriques (comme le multiculturalisme) et les pratiques nationales et européennes. Des études

de cas interdisciplinaires permettront également d'illustrer davantage la problématique du cours. **(ouvert aux EPS)**
M. Aligisakis

• Ville et culture en Europe (A)
Comment la culture s'imprime-t-elle dans les villes d'Europe ? Quel est l'esprit, l'identité de ces villes, comment lire la mise en scène urbaine et déchiffrer ses symboles ? Telles sont les questions reliées à un certain nombre de villes européennes et de thèmes dominants (comme le lieu de mémoire, la place urbaine, le concept de capitale culturelle, l'expérience de la ville…) que nous approfondirons à travers des textes littéraires et de sciences humaines. Ces textes témoignent tous du vécu urbain et proposent des clés d'interprétation sur le phénomène de la ville européenne. Parmi les villes : Genève, Berlin, Paris, Sienne, Saint-Pétersbourg, Bucarest. Parmi les auteurs : C.F. Ramuz, Luc Weibel, Stefan Zweig, Hermann Hesse, Dominique Fernandez, Paul Morand, Roland Barthes.
B. Lévy

ECONOMIE, POLITIQUE ET SOCIETES (EPS)

• Aspects sociologiques de la construction européenne (P)
Il existe une Europe qui s'affirme et se cherche à travers un faisceau d'institutions, d'actions économiques, de décisions politiques. Il en est une autre qui s'inscrit tout autant dans la longue durée que dans les actes du quotidien. Une Europe des tendances lourdes qui combine mouvements de convergence et forces de dislocation, tendances vers l'ouverture et crispations identitaires, actions de solidarité et exclusions récurrentes. Une Europe qui s'efforce de « faire société », en développant certaines dimensions et en négligeant d'autres. C'est l'examen de ces problématiques sociétales qui constituera le principal objectif de ce cours-séminaire.
M. Aligisakis

• Dimensions extérieures de l'Union européenne (A)
Ce séminaire est consacré à certains aspects de la dimension extérieure de l'Union européenne. Dans les premières séances, nous analyserons le fonctionnement de la prise de décision au sein de l'UE en ce qui concerne la dimension extérieure de l'UE. Ensuite, nous aborderons le fonctionnement de la politique étrangère et de sécurité commune, ainsi que sa dimension de défense. Enfin, nous replacerons ces analyses dans les perspectives des théories de l'intégration européenne et des relations internationales.
R. Schwok

• Economic integration worldwide : a comparative approach (A)
The objective of this course is to introduce students into a variety of regional approaches to economic integration throughout the world. Classical theoretical forms of integration (free trade area, customs union, common market and economic union) do not apply to a range of new economic schemes practiced in all continents. This non-mathematical course will cover globalisation, general trade and investment liberalisation, as well as integration schemes in Europe, Asia and the Pacific, North America, Latin America, Africa, the Arab countries and the Middle East.
M. Jovanović

• Européanisation et politique économique comparée II (non donné en 2011-2012)
Le cours comporte deux volets. D'une part, il analyse les principales étapes de la politique européenne de la Suisse depuis la fin de la seconde guerre mondiale, avec un accent particulier sur la période récente. L'objectif est ici de discuter de manière critique la cohérence et l'efficacité des choix de politique européenne opérés par les autorités fédérales. D'autre part, le cours s'intéresse à l'européanisation de la politique suissprincipalement les effets de l'intégration européenne sur les institutions et processus de décision internes, les rapports de force et les lignes de conflit.
P. Sciarini

• Géopolitique de l'Europe (P)
Cet enseignement a pour objectif l'étude des espaces (géographique, politique, économique …) qui composent l'Europe, en mettant l'accent sur la géopolitique de l'Union européenne, en tant qu' « objet politique non-identifié », ses relations avec les espaces périphériques (Balkans, Méditerranée, Europe orientale), avec son grand voisin russe, ainsi que sa place dans le monde en tant qu'acteur de la sécurité et surtout de la gouvernance mondiale. L'attractivité de l'espace européen sera envisagée sous l'angle des migrations. Dans un second temps,

il s'agira d'étudier les dynamiques géopolitiques internes à l'Europe, marquées par l'apparition de régionalismes (Flandres, Ecosse, Catalogne), ainsi que les anomalies géographiques que représentent les micro-Etats (Monaco, Liechtenstein, Andorre…), les enclaves (Kaliningrad) ou les pseudo-Etats (Transnistrie, Haut-Karabakh).
F. Tétart

• Intégration monétaire et financière de l'UE (A)
Cet enseignement présente une analyse de l'intégration monétaire de l'UE et de l'enjeu du « Pacte de Stabilité et de Croissance » dans ce cadre. Une analyse du marché financier européen est également proposée, via l'étude des effets économiques de l'intégration du marché du capital sur les pays européens mais surtout du rôle de ce marché financier sur le bon fonctionnement de la politique monétaire. Les pré-requis nécessaires sont les outils d'analyse économique développés dans le cours «Théorie de l'intégration économique européenne ».
C. Carrère

• La politique étrangère de l'Union européenne et la gestion des crises : convergences et contradictions (P)
L'objectif de ce cours est de montrer que l'Union européenne, au travers de sa politique étrangère, a des difficultés à gérer les crises internationales. Pourtant, la politique étrangère de l'Europe est un élément dynamique du développement de l'identité européenne et une étape vers l'union politique toujours plus grande de ses Etats membres. Par l'étude de gestion de crises - vis-à-vis desquelles l'Europe a pris position ou s'est engagée - l'analyse de discours et l'effort communicationnel des acteurs de l'UE, il s'agit de montrer que l'UE a le potentiel pour devenir un acteur reconnu et respecté sur la scène internationale, en tant que «soft power» et/ou « puissance civile ». C'est le défi de la dernière étape de la construction européenne : donner vie à une union politique de l'Europe capable de se projeter dans le monde, une union qui ne soit pas un trompe-l'œil linguistique à l'attention des citoyens européens et de l'opinion publique.
J. Koechlin

• La politique méditerranéenne de l'Europe : ambitions et limites (P)
L'Union européenne a toujours entretenu des liens politiques et socio-économiques privilégiés avec ses voisins du Sud. Dans les années 1990, un contexte particulier (lendemains de la guerre du Golfe, relance du processus de paix au Proche-Orient) a convaincu Bruxelles de renouveler son approche : plus que l'association et moins que l'adhésion, tel serait le socle du partenariat euro-méditerranéen lancé en novembre 1995. Pourtant, treize ans après le Sommet de Barcelone, l'Europe et ses partenaires n'ont pas atteint ce qui était alors leur principal objectif : un espace de prospérité commun. L'Europe ne désarme pas, le 13 juillet 2008, elle lance une nouvelle initiative : l'Union pour la Méditerranée. Sans grande conviction. Ce séminaire a pour ambition de revisiter les multiples facettes des relations entre les deux rives de la Méditerranée et d'examiner les enjeux de leur partenariat dans une perspective régionale et internationale, dès les débuts de la coopération dans les années 1960 jusqu'à nos jours. Enfin, on ne manquera pas d'évoquer les scénarios d'une refondation du processus de Barcelone à la lumière du Printemps arabe : l'Europe doit-elle intervenir dans la transition politique amorcée à sa frontière sud ?
H. Abidi

• Légitimité et démocratie participative en Europe (P)
L'objectif de ce cours-séminaire est d'aborder le problème de la légitimité démocratique de l'UE sous l'angle de la démocratie participative. La première partie de cet enseignement sera consacrée aux aspects normatifs : comment étudier le caractère démocratique de l'UE, lorsque les outils conceptuels ne sont pas adaptés à des systèmes non-étatiques comme l'UE ? L'émergence de la démocratie électronique ne permet-il pas de repenser les modalités de la participation citoyenne dans l'UE ? Ces questions directrices serviront de cadre à la deuxième partie de cet enseignement qui abordera de façon plus pragmatique le problème de la légitimité démocratique de l'Union, en analysant différentes «solutions» possibles. Dans cette optique, nous étudierons les modalités permettant de renforcer la participation citoyenne en combinant les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC), avec les instruments de démocratie directe (initiative populaire et référendum). Du vote par internet aux bornes électroniques, nous confronterons ces options d'une part, aux réalités politiques dans l'UE et d'autre part, au concept de la démocratie contemporaine et à ses évolutions possibles.
F. Esposito

• Les démocraties européennes face aux nouveaux enjeux de sécurité : le cas du terrorisme (A)

La lutte contre le terrorisme constitue un des enjeux de sécurité majeurs pour les démocraties européennes, depuis les spectaculaires attaques du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis, les attentats du 11 mars 2004 à Madrid et ceux des 7 et 21 juillet 2005 à Londres. Pourtant, le terrorisme ne constitue pas une nouvelle menace ; les autorités politiques ont toujours été menacées par des groupes terroristes des Zélotes (1er siècle) aux Assassins (XIIe) et de façon plus contemporaine par Al Qaeda. L'objectif de ce cours est d'analyser les actions menées par les Etats membres de l'UE et par l'Union européenne en matière de lutte antiterroriste et de contre-terrorisme. Il s'agira aussi de se pencher sur le rôle croissant des autorités locales en Europe et celles des villes plus particulièrement dans le domaine des politiques préventives. Dans cette perspective, la problématique du terrorisme nous permettra d'analyser les évolutions du paradigme sécuritaire et le développement du concept de sécurité humaine.

F. Esposito

• Les politiques internes de l'Union européenne : élaboration, contenu, mise en oeuvre (A)

Ce cours propose un tour d'horizon des politiques internes de l'Union européenne dans une approche dynamique, sensible à leurs évolutions et aux négociations et conflits qu'elles suscitent. On reviendra d'abord sur le fonctionnement du système politique de l'Union, en insistant sur la sectorisation du *policy making,* sur le rôle qu'y jouent les acteurs non institutionnels et sur les interactions qui existent entre les différents niveaux de gouvernement. On présentera ensuite quelques outils issus de l'analyse des politiques publiques, propices à l'étude de l'action publique européenne. On étudiera enfin de manière systématique les différentes politiques internes de l'Union. Il ne s'agit pas de faire un cours de droit matériel, mais d'analyser ces politiques dans ce qu'elles ont de plus concret (élaboration, mise en œuvre) et d'insister sur leurs dynamiques.

O. Costa

• L'Europe dans les médias : lectures critiques (P)

Ce séminaire vise à analyser les différentes manières avec lesquelles les médias couvrent les questions européennes. Le principal but pédagogique est de prendre conscience des différentes lectures d'un même événement selon les préférences idéologiques des journalistes et leurs appartenances nationales. D'une manière générale, l'étudiant devra essayer d'appliquer à des cas concrets liés à l'actualité les connaissances théoriques qu'il a acquises dans les branches enseignées à l'Institut. Chaque séance sera consacrée aux thèmes européens les plus importants de la semaine.

R. Schwok

• Mondialisation des médias dans le contexte européen (A)

Ce cours est consacré à la mondialisation des médias en Europe et montre à quel point ce phénomène s'est accéléré vers la fin des années 1990. Il examine le rôle joué par diverses institutions (UE, UER, UIT, etc.) ainsi que l'impact de la technologie, notamment celui des satellites. Il introduit les étudiants aux groupes de communication mondiaux (News Corporation ou Time Warner par exemple) et Européen (Bertelsmann, MTG, ProSiebenSat.1, RTL, etc.). Il analyse les échanges internationaux dans l'audiovisuel (films et séries TV), en portant une attention toute particulière à l'émergence de genres et médias transnationaux. Ceux-ci comprennent les formats (émissions adaptées d'un pays à l'autre) et les nombreuses chaînes transfrontières. La dernière partie du cours leur est consacrée, et offre une analyse de leur programmation, structure opérationnelle, stratégie d'expansion et d'acquisition des droits de retransmission.

J. Chalaby

• Peace and conflicts resolution : a European perspective (P)

Le cours vise a introduire, puis à illustrer par des études de cas, les grands courants des études sur la paix et les conflits, comme sous-discipline des relations internationales, en particulier par une mise en exergue des écoles de pensée européenne en la matière ainsi que du lien avec les études européennes.

Le cours est donné en anglais et implique une lecture de *readings* avant chaque leçon. Il consiste en treize leçons organisées en deux grands ensembles, l'un portant sur les études sur la paix et les conflits, l'autre sur la perspective européenne. Deux séances (éventuellement davantage si le nombre d'étudiants inscrits le requiert) seront consacrées à des présentations d'études de cas par les étudiants.

E. Remacle

• Politiques économiques de l'Union européenne (P)
Cet enseignement présente les principales politiques économiques communes de l'UE, leurs justifications économiques, leurs principaux effets ainsi que les enjeux sous-jacents. La Politique Agricole Commune, la Politique Régionale, la Politique Industrielle et de Concurrence ainsi que la Politique Extérieure Economique et Commerciale de l'UE seront ainsi analysées. Les pré-requis nécessaires sont les outils d'analyse économique développés dans le cours «Théorie de l'intégration économique européenne ».
C. Carrère

• Relations économiques entre l'UE et les pays en développement (P)
Cet enseignement présente les différents liens économiques entre l'UE et les pays en développement. Dans ce cadre, nous aborderons, entre autres, la politique d'aide générale au développement de l'UE (système communautaire de préférences commerciales, aide humanitaire et aide alimentaire, etc.), les points de désaccords existants (cf. les négociations multilatérales en cours de Doha) ainsi que les liens économiques entretenus avec des pays émergents comme la Chine. Les pré-requis nécessaires sont les outils d'analyse économique développés dans le cours «Théorie de l'intégration économique européenne ».
C. Carrère

• Théories politologiques de l'intégration européenne (P)
Ce séminaire vise à introduire les principales théories de science politique utilisées dans l'étude de l'intégration européenne : le fédéralisme, le néo-fonctionnalisme, le réalisme, l'intergouvernementalisme, l'institutionnalisme, le constructivisme et la gouvernance multiniveaux. La réflexion portera également sur les questions d'européanisation et de déficit démocratique.
R. Schwok

INSTITUTIONS, DROIT ET SOCIETES (IDS)

• Concurrence réglementaire et harmonisation : défis et perspectives (P)
L'unité dans la diversité : cet adage rassurant masque les difficultés majeures auxquelles se trouve confronté le pouvoir public européen. Jusqu'à quel point l'harmonisation des législations est-elle souhaitable ? Les directives européennes ne manquent pas en effet de heurter d'importants segments des populations et des milieux intéressés. Cette constatation, valable aussi pour les législations d'origine nationale, génère dans le contexte européen des réactions favorables lorsqu'il s'agit de protéger le consommateur ou de prévenir le dumping social, fiscal ou environnemental mais, souvent aussi, défavorables, par souci de sauvegarder la souveraineté ou l'identité nationale. La première partie de l'enseignement, sous forme de cours, s'occupe de la problématique de la concurrence réglementaire. La deuxième partie de l'enseignement, sous forme essentiellement de séminaire, s'interroge sur la logique de l'harmonisation des législations au sein de l'U.E.
C. Stephanou

• Droit de l'espace européen, sécurité et justice (A)
A partir du « laboratoire » Schengen, l'Union européenne s'est engagée dans un processus d'intégration original, visant à construire un Espace de liberté, sécurité et justice qui renouvelle profondément le processus de la construction européenne. Son impact sur les Etats membres est majeur. Dans ses trois composantes, « liberté », sécurité » et « justice », cet espace commun rassemble actuellement les politiques migratoires et la coopération judiciaire en matière civile dans un cadre communautaire et la coopération judiciaire pénale et policière. Sa réalisation allie les méthodes classiques de la coopération intergouvernementale et la méthode de l'intégration communautaire. Cependant, au delà des débats institutionnels, cette construction conduit l'Union à dégager les éléments d'une politique de sécurité intérieure dont la concrétisation s'écarte largement des schémas classiques des grandes politiques de l'Union. Son encadrement par le respect des droits fondamentaux est l'un des enjeux de la décennie à venir, tant en matière d'immigration que dans la lutte contre le crime.
H. Labayle

• Droit du marché intérieur de l'Union européenne (P)
Le cours aborde le droit matériel de l'Union européenne. Après un examen des principes généraux, tels que la coopération loyale et l'interdiction de toute discrimination en raison de la nationalité, il traite successivement de la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux. L'enseignement poursuit aussi l'objectif de familiariser les étudiants avec le Traité sur l'Union européenne et le Traité instituant la

Communauté européenne, le droit dérivé et la jurisprudence de la Cour de justice des Communautés européennes.
C. Kaddous

• Droit européen des droits de l'homme (P)
Le cours s'ouvre sur une introduction consacrée à l'histoire et à la nature des droits de l'homme, tant d'un point de vue philosophique que juridique. Il se poursuit par l'étude des mécanismes de protection des droits de l'homme institués dans le cadre du Conseil de l'Europe. Une attention particulière est consacrée à la Convention européenne des droits de l'homme et aux arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme. Au fil du semestre, le cours présente également le travail moins connu d'autres organes du Conseil de l'Europe, tels que le Comité des droits sociaux et la Commission de Venise.
F. Bernard

• Enjeux fédéralistes et démocratiques de l'intégration européenne (A)
Qu'est-ce que le fédéralisme ? L'Union européenne est-elle fédérale ? L'Union européenne souffre-t-elle véritablement d'un déficit démocratique ? A-t-elle besoin d'une « Constitution » ? Si oui, est-ce pour en parachever la construction, pour passer d'un statut d'organisation internationale à un statut d'Etat européen ? Sans constitution, l'Europe peut-elle être démocratique ? Un modèle démocratique européen existe-t-il ? Est-il souhaitable ? Quelles sont les raisons pour poser une exigence démocratique à l'Union européenne ? Quels sont les critères applicables pour en évaluer la réalisation ?
C'est à partir de textes, tant classiques que récents, sur la démocratie et le fédéralisme que seront abordées ces questions. Une participation active des étudiants est requise. **(ouvert aux CS & EPS)**
N. Levrat

• Le droit et les politiques du Conseil de l'Europe (non donné en 2011-2012)
Ce cours permettra l'étude de la structure du Conseil de l'Europe, ainsi que des modalités d'élaboration et d'application du droit conventionnel développé en son sein. En effet, les expériences et l'acquis de cette organisation constituent des éléments substantiels du processus d'intégration européenne, souvent méconnus.
Fondée en 1949, aujourd'hui composée de 47 Etats membres, l'organisation a pour but «de réaliser une union plus étroite entre ses membres», «par l'examen de questions d'intérêt commun, par la conclusion d'accords et par l'adoption d'une action commune dans les domaines économique, social, culturel, scientifique, juridique et administratif». Le Conseil de l'Europe a ainsi produit quelques 200 textes conventionnels, lesquels constituent la base d'un droit européen d'une nature différente et couvrant un champ plus vaste que le droit communautaire.
Une participation active des étudiants est requise.
N. Levrat

• Les relations entre l'Union européenne et les organisations internationales (A)
Ce cours porte sur les Organisations internationales intergouvernementales, privilégiant les relations entre l'Union Européenne et les Organisations internationales à vocation universelle. Une attention particulière sera accordée à l'intervention de ces Organisations dans la gestion des crises internationales, tant sur le plan opérationnel que dans le règlement pacifique des différends. Sous ce dernier angle, le cours propose une analyse des rapports entre juridictions ressortissant à des Organisations différentes, notamment la Cour internationale de Justice, la Cour de Justice de l'Union Européenne et l'Organe de Règlement des Différends de l'OMC.
E. Wyler

• Questions conceptuelles et normatives de l'intégration européenne (P)
Ce cours-séminaire offre une mise en examen des concepts clefs de la pensée politique moderne à la lumière de l'intégration européenne. Après une introduction à la philosophie politique européenne seront examinées les questions de la finalité étatique, la légitimité, la démocratie, la citoyenneté, les droits fondamentaux et l'identité de l'Union européenne. L'enseignement sera dispensé sous forme de cours et de séminaires en alternance. Les cours présenteront des informations et explications générales des thématiques. Ils présenteront les concepts de manières compréhensibles pour des étudiants sans connaissances philosophiques approfondies. Les séminaires se fonderont sur l'étude préalable d'articles et sur les présentations orales et écrites préparées par les étudiants. **(ouvert aux CS & EPS)**
F. Cheneval

• Villes et régions dans l'intégration européenne (P)
Le processus d'intégration européenne ne saurait se limiter à l'étude des relations entre Etats et institutions européennes. Les institutions politiques infra-nationales, en particulier les villes et les régions, jouent un rôle

important dans la construction d'une polity européenne d'un type nouveau, à la fois supranationale et proche des citoyens. Représentées depuis 1957 dans le cadre du Conseil de l'Europe, depuis 1994 par un Comité des régions de l'Union européenne, villes et régions deviennent des acteurs importants de la scène européenne. L'émergence progressive d'une dimension territoriale des politiques européennes, reconnue par le Traité de Lisbonne qui incorpore l'exigence de cohérence territoriale dans les principes guidant les politiques structurelles de l'UE, rend ces acteurs de proximité incontournables. Cet enseignement permet l'observation des modes d'association des différents niveaux de pouvoir à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques européennes, et permet une réflexion sur la légitimité de l'action publique dans le paradigme de multi-level governance. **(ouvert aux EPS)**
N. Levrat

Offres facultaires ouvertes aux étudiants de l'IEUG
Les étudiants de l'IEUG peuvent suivre, sur préavis favorable de la conseillère aux études de l'Institut, des cours de 2ème cycle pris dans le programme des cours des Facultés de droit, de SES ou des lettres de l'Université de Genève ainsi qu'à l'Institut des hautes études internationales et du développement (IHEID).

MEMOIRE ou STAGE (30 crédits)

Les étudiants choisissent, avant la fin de leur 2e semestre d'études, entre la rédaction d'un mémoire ou l'accomplissement d'un stage. Le mémoire (80 pages environ) est rédigé sous la direction d'un enseignant de l'Institut. Il porte sur un sujet d'intérêt européen choisi par le candidat. La note est attribuée à la suite d'une soutenance publique. Les meilleurs mémoires peuvent faire l'objet d'une publication électronique dans la collection Euryopa. (http://www.unige.ch/ieug/publications/euryopa.html)
Le stage s'accomplit dans un cadre professionnel pour une durée comprise entre deux et six mois, au sein d'une structure privée ou publique, à Genève ou ailleurs. Un responsable de stage est désigné au sein de l'organisme d'accueil ; une convention de stage fixe les modalités du stage et lie cet organisme, l'IEUG et l'étudiant. Ce dernier doit ensuite fournir un rapport de stage qui doit être validé par le responsable de stage et accepté par l'enseignant responsable, afin que les crédits soient obtenus.

Calendrier de l'année académique 2011-2012

Séance d'accueil	20 septembre	2011

Semestre d'automne 2011-2012

Début des cours	21 septembre	2011
Fin des cours	23 décembre	2011
Début des examens	30 janvier	2012
Fin des examens	17 février	2012

Semestre de printemps 2012

Début des cours	20 février	2012
Fin des cours	5 avril	2012
Vacances de Pâques	8 avril	2012
Reprise des cours	16 avril	2012
Fin des cours	1er juin	2012
Début des examens	4 juin	2012
Fin des examens	22 juin	2012

Session de rattrapage

Début des examens	27 août	2012
Fin des examens	14 septembre	2012

Renseignements pratiques

2, rue Jean-Daniel Colladon - CH - 1204 Genève
Tél : +41 22 - 379 02 60 / Fax : +41 22 - 379 02 72
Accès : Transports publics : bus 3 et 5 (arrêt Palais Eynard) / Parking : Saint-Antoine

Directeur - Nicolas Levrat
E-mail : Nicolas.Levrat@unige.ch

Secrétariat - Sandrine Bionda
E-mail : Sandrine.Bionda@unige.ch
Tél : 022.379.02.61

Secrétariat des étudiants (tous les matins 9h-12h) - Maud Preher
E-mail : Maud.Preher@unige.ch
Tél : 022.379.02.63

Conseillère aux études (réception sur rendez-vous uniquement) - Déborah Lassalle
E-mail : Deborah.Lassalle@unige.ch
Tél : 022.379.02.68